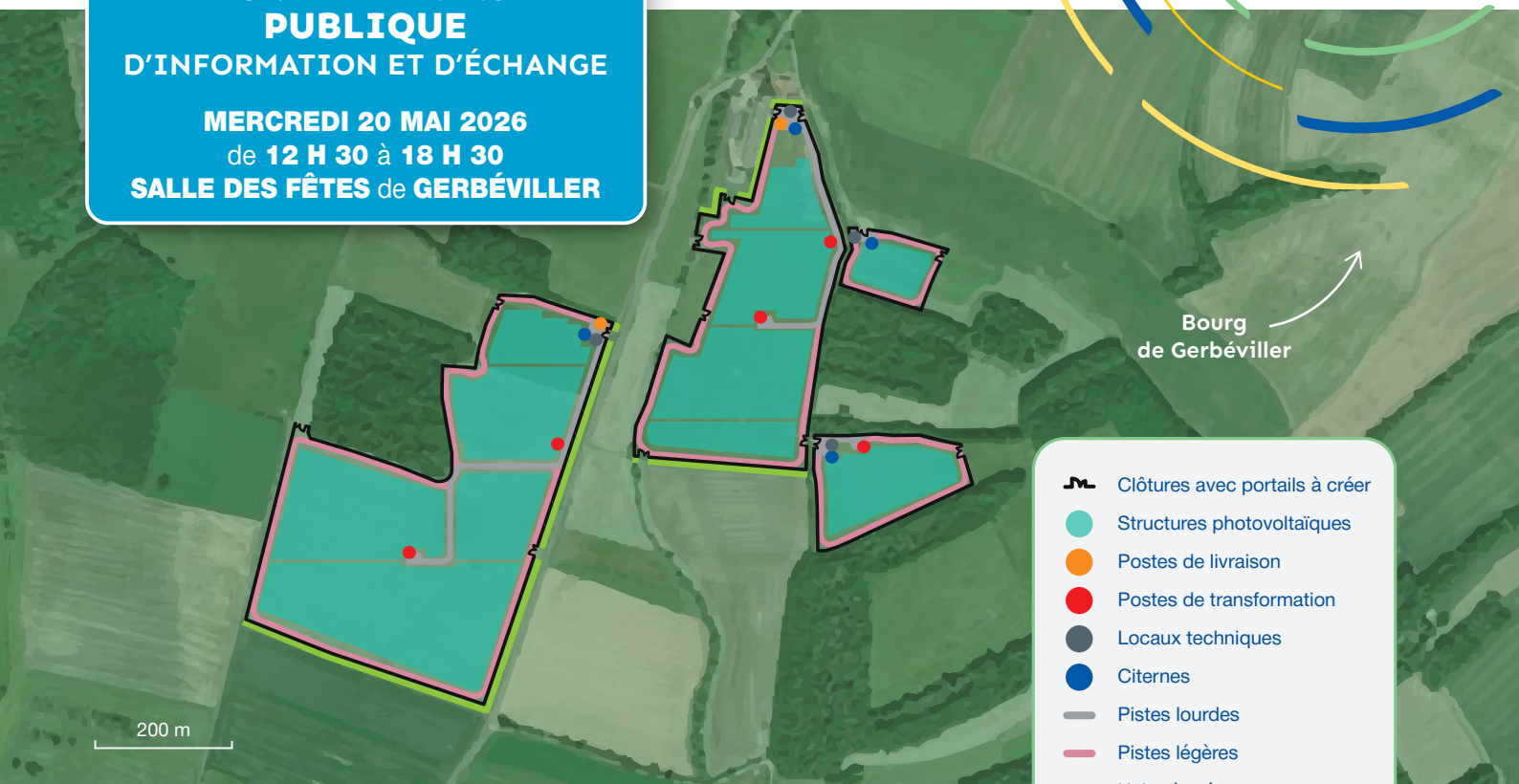


Projet d'installation agrivoltaïque à Gerbéviller

**INVITATION
À UNE PERMANENCE
PUBLIQUE
D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE**

**MERCREDI 20 MAI 2026
de 12 H 30 à 18 H 30
SALLE DES FÊTES de GERBÉVILLER**



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE GERBÉVILLER

LE CONTEXTE DU PROJET

Le site d'accueil du projet agrivoltaïque est une parcelle appartenant à des propriétaires privés, destinée au pâturage bovin.

Ce projet est porté par des acteurs privés. Il rassemble plusieurs exploitations et permettra le pâturage tournant du cheptel bovin.

Il ne modifiera ni le système d'exploitation en place, ni la destination des terres.



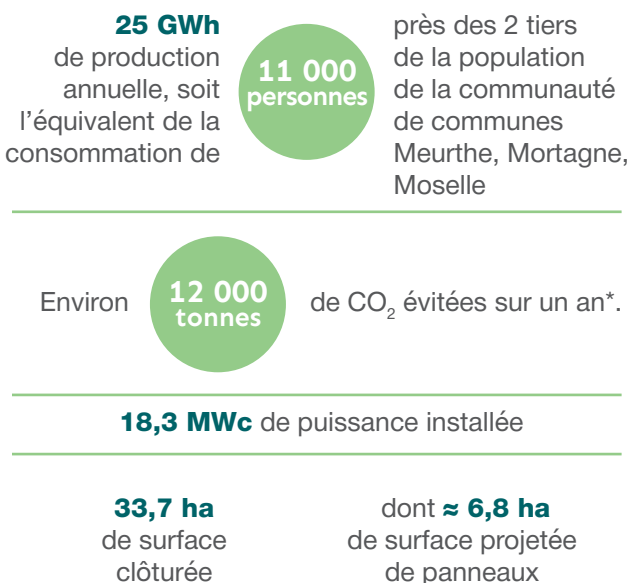
Chez Photosol, nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et les riverains permet de construire un vrai dialogue autour du projet, de manière complète et partagée. Cela nous permet de l'adapter au plus près des sensibilités et des intérêts de chacun.



Julie Quentel, directrice de la concertation

LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.



* Source RTE

UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

Une concertation le plus en amont du projet avec les riverains pour assurer la meilleure intégration du parc dans le territoire :



Une installation sur un terrain évitant les forts enjeux écologiques.



Un projet dissimulé et proposant une intégration paysagère avec plantation de haies composées d'essences locales.



Le développement des exploitations et de l'activité agricole locale.



Pour les habitants de Gerbéviller, la mise en place d'un financement participatif offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

RETOMBÉES FISCALES

Taxes locales annuelles (IFER, CET et TF*)

Pour la commune de Gerbéviller **≈ 25 000 €**

Pour la communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle **≈ 31 000 €**

Pour le département de la Meurthe-et-Moselle **≈ 16 200 €**

* Estimations au 01/04/2026

LES PROCHAINES ÉTAPES



2026 :

Dépôt du permis de construire



2026 - 2027 :

Instruction du permis de construire et décision motivée de la CDPENAF sur le permis de construire



2028 :

Décision motivée du préfet sur le permis de construire

Si le permis de construire est accordé



2030 :

Début de la construction



2031 :

Mise en service du parc



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !
concertation-projet-gerbeviller@photosol.fr

Pour en savoir plus : www.photosol.fr